

Image not found or type unknown



Salaire et création de syndicat

Par **anmary_old**, le **29/06/2007** à **19:35**

j'aimerais savoir si mon entreprise a le droit de nous payer que 50% de notre salaire pour 39h hebdo et ce en retard et le reste on ne sait quandrnmmais aussi si ils ont droit de créer plusieurs petites entreprises afin de ne pas avoir de syndicatsrnm merci